

DECLARATION D'INTENTION DE PROJET

(au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement)

CONTOURNEMENT DE VILLERS-COTTERETS LIAISON AVENUE DE LA NOUE - RD81

Le Département de l'AISNE, propriétaire et gestionnaire du réseau routier départemental, publie la déclaration d'intention du projet de contournement de VILLERS-COTTERETS, liaison Avenue de Noue – RD81, en application des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement.

Ce projet représente un montant prévisionnel d'investissement supérieur à 5 M€ et a fait l'objet d'un examen au cas par cas au terme duquel l'Autorité Environnementale a demandé le 26 septembre 2019 une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Suite à cette demande, le Département de l'Aisne publie la présente déclaration d'intention. Cette publication amorce, conformément à l'article L.121-19 du code l'environnement, le délai de quatre mois permettant au public d'exercer son droit d'initiative.

Le Département précise que dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet, une enquête publique régie par le code de l'environnement sera organisée en 2020. Cette phase de consultation du public, sous l'égide d'un commissaire enquêteur, sera l'occasion pour toute personne concernée par le projet, d'exprimer son avis et de faire part de ses observations.

Pour en savoir plus, le Département met à disposition les documents suivants :

- Demande d'examen « au cas par cas » transmise à l'Autorité environnementale par le Département de l'Aisne ;
- Annexes de la demande d'examen au « cas par cas » ;
- Avis de l'Autorité environnementale n° 2019-3720 en date du 26 septembre 2019 sollicitant une évaluation environnementale du projet.

Disponibles via le lien de téléchargement suivant :

<https://www.aisne.com/le-conseil-departemental/enquetes-publiques-consultations-et-avis>

Conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur le site du Département (www.aisne.com) et sur le site de la

préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Elle est également affichée en mairie de VILLERS-COTTERETS.

LA PRESENTATION DU PROJET

Le projet de contournement de VILLERS-COTTERETS, assurant la liaison entre l'avenue de la Noue et la RD81, consiste à réaliser une nouvelle infrastructure routière à 2 x 1 voies d'une longueur de 800 mètres se raccordant sur deux giratoires existants. Le projet comprend un viaduc d'une longueur de 80 m pour le franchissement de la Vallée de l'Automne.

Ce projet fait l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre de la procédure de révision du PLU de VILLERS-COTTERETS qui a été approuvée par délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de Retz en Valois le 1er février 2019.

LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent la réalisation des terrassements, de l'assainissement, de la couche de forme, des chaussées, de l'ouvrage de franchissement de la vallée de l'Automne, de l'ensemble de la signalisation verticale et horizontale, des équipements de sécurité, des clôtures et des aménagement paysagers.

LES MODALITES DE CONCERTATION

Le Département de l'Aisne ne prend pas l'initiative d'organiser une concertation préalable selon les modalités prévues par l'article L 121-17 du Code de l'Environnement, sachant que cette concertation pourrait lui être imposée en cas d'exercice du droit d'initiative dans le délai de quatre mois suivant la publication de la présente déclaration d'intention selon les modalités prévues par l'article L 121-19 du Code de l'Environnement.